

Mazières Infos



La prochaine tranche de la ZAC du Pré de l'Île aura une particularité car les eaux de pluie seront gérées à la parcelle mais aussi sur l'espace public, on appelle cela la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP). Qu'est-ce que c'est que ça ?

Cette nouvelle approche de gestion est notamment portée par l'Agglomération du Choletais et mérite quelques éclaircissements.

Depuis de nombreuses années, l'urbanisation, les aménagements publics ou privés imperméabilisent les sols et l'objectif de la GIEP est de revenir à un cycle de l'eau le plus proche possible du cycle naturel. Les tuyaux ou les canalisations seront pratiquement supprimés.

L'eau de pluie : n'en perdons pas une goutte !

OGEC

BENNE A FERRAILLE ET BENNE A PAPIER
17 octobre 2020

CIRCULATION PERTURBÉE

DURANT LES VACANCES SCOLAIRES DE LA TOUSSAINT

Accès à Mazières par le carrefour du calvaire interdit.

Les véhicules arrivant du côté de Leclerc devront emprunter la route du Bois d'Ouin puis passer par la zone industrielle pour entrer dans le bourg.

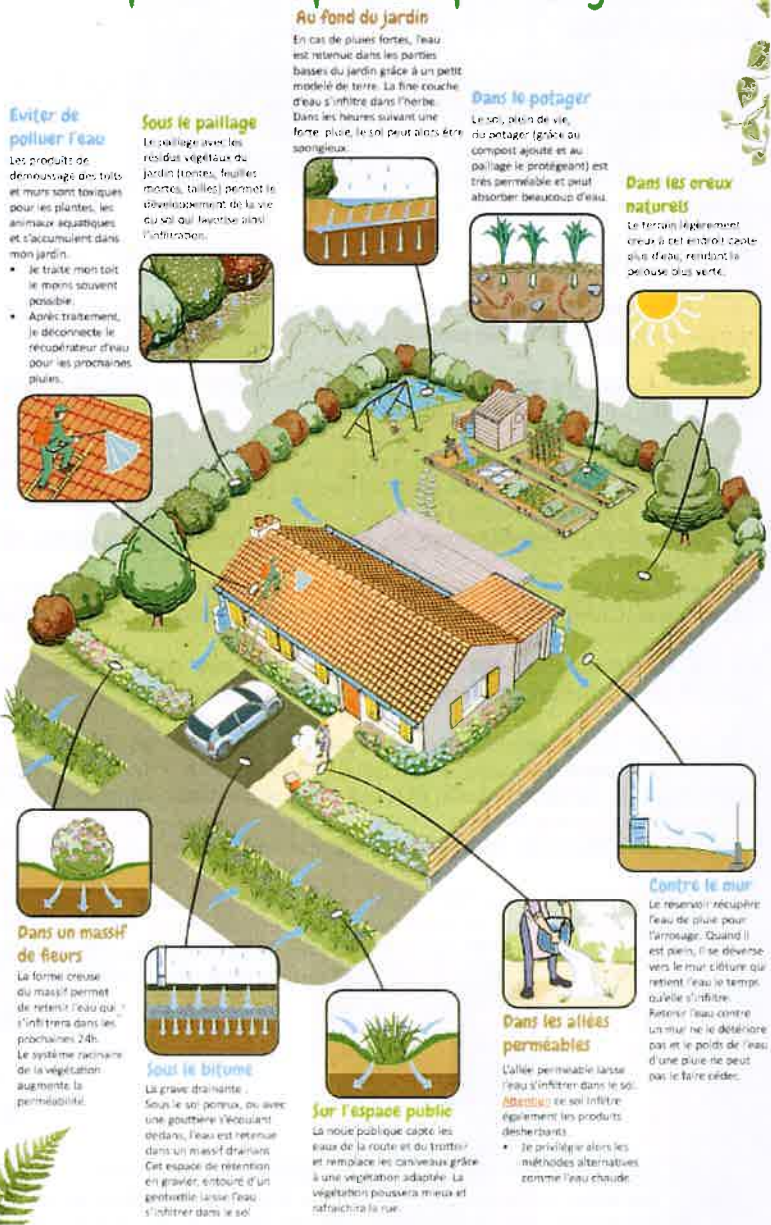


Chacun devra gérer la pluie là où elle tombe sur la parcelle ou l'espace public. Cette nouvelle approche permet :

- de limiter le ruissellement et les volumes d'eau rejetée directement dans le réseau, puis dans les ruisseaux ou les rivières
- de prévenir les pollutions, les débordements, la saturation du réseau et les inondations
- de préserver la qualité de l'eau et les usages
- de favoriser le rechargement des nappes phréatiques
- de réintégrer l'eau dans la ville et d'éviter les îlots de chaleur
- de maîtriser l'économie du projet en évitant les dépenses liées aux réseaux et bassins tampons consommateur d'espace, le foncier est optimisé.

Il existe une grande variété de solutions alternatives, soit à l'échelle de la parcelle mais aussi sur les espaces publics (voirie drainante, réservoir, parc, espaces verts, jardins, potager, noues, fossés, toitures stockantes ou végétalisées...). Un panel de solutions non exhaustif est mentionné ci-contre.

Les retours d'expériences sur cette gestion montrent que l'efficacité est surtout basée sur l'infiltration dans la couche superficielle qui fait office d'éponge et qui peut être accélérée par la végétalisation.



Vie Municipale

extrait du conseil municipal du 02 octobre 2020

Déclaration d'intention d'aliéner

La commune a renoncé à l'exercice de son droit de préemption sur le bien suivant : 17 rue de la mairie.

Règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal des communes de 1000 habitants et plus doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Cet acte a été voté. Il fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le cadre des dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. Il est consultable en mairie.

Partage du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

Ce mécanisme financier est méconnu. Depuis 2012 et la suppression de la taxe professionnelle, un Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) permet de corriger les inégalités entre les collectivités.

Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Cette disposition est gérée par les services de l'Etat en fonction de la richesse de l'EPCI et des communes membres. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire.

En 2020, la répartition de droit commun effectuée par les services de l'Etat donnait un solde de 1 587 929 € pour l'Agglomération du Choletais et un solde de 6 207 € pour la commune de Mazières. Les élus communautaires ont validé une répartition dérogatoire plus favorable aux communes au détriment de l'AdC, le montant s'élève donc pour Mazières à 9 701 €.

Décisions modificatives budgétaires

Budget communal

Suite à la crise sanitaire du Covid-19 (annulation de locations de salle, baisse des prestations cantine et périscolaire,...) et aux notifications reçues (diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation de Solidarité Communautaire), il convient de corriger les prévisions budgétaires.

La section de fonctionnement s'équilibre à - 32 266,00 €, ce qui diminue en partie l'autofinancement. Par conséquent, la section d'investissement s'équilibre à - 35 572,00 €.

Budget ZAC du Pré de l'île

La mobilisation de l'emprunt inscrit au budget ZAC du Pré de l'île oblige à ajuster les crédits budgétaires pour le remboursement du capital, la section d'investissement s'équilibre à + 6 600,00 €.

SIEM - fonds de concours pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020

Suite aux divers dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la commune sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, la commune verse un fond de concours au SIEM de 700,18 € correspondant à 75 % du montant total.

Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges à l'AdC

En cette période de renouvellement des exécutifs locaux, les membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doivent être renouvelés dans la foulée de l'installation des nouveaux membres des conseils communautaires.

Le travail d'évaluation des charges rattachées aux compétences transférées par les communes est mené sous l'égide d'une commission locale créée entre l'EPCI et ses communes membres.

L'évaluation des charges est une phase indispensable pour assurer la neutralité financière de ces transferts aussi bien pour le budget communal que pour le budget communautaire. Elle sert de base à la détermination du « volet charges » de l'attribution de compensation qui sera ensuite ajusté à chaque nouveau transfert de compétence.

Guy SOURISSEAU est désigné pour représenter la commune au sein de la CLETC.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL, LE VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020 à 20H30
Cette date peut être modifiée en fonction de l'ordre du jour.



Le maire et ses adjoints sont disponibles sur rendez-vous.

Le Maire, 4ème vendredi de chaque mois. Le 1er adjoint en charge de l'aménagement urbain, voirie et espaces verts, 2ème mardi de chaque mois. La 2ème adjointe en charge de la vie associative, affaires sociales et scolaires, 1er mercredi de chaque mois. Le 3ème adjoint en charge du patrimoine et bâtiments, 3ème lundi de chaque mois.

ACTUALITÉS MUNICIPALES

AGENDA

OCTOBRE

Collecte de ferraille Sam 17

NOVEMBRE

Conseil municipal Ven 06

DECEMBRE

Conseil municipal Ven 04
Arbre de Noël du comité des fêtes Sam 05

RADAR PEDAGOGIQUE

Période du 01 septembre au 30 septembre 2020,
emplacement situé rue du Parc en descendant

Vitesse	Pourcentage
0 - 30 km/h	0,00 %
30 - 50 km/h	96,23 %
50 - 70 km/h	3,75 %
70 - 90 km/h	<1 %



On s'aperçoit que 3,77 % des usagers roulent à plus de 50 km/h, limitation de vitesse en vigueur dans la zone d'analyse. En recherchant plus finement dans les données recueillies par l'appareil, il s'avère que 0,03 % des usagers dépassent la vitesse de 70 km/h.

JOURNÉE CITOYENNE 2021

Dans une période de très grande incertitude, où chacun découvre la fragilité du vivre ensemble, il est essentiel de retisser du lien social et de redécouvrir les vertus de l'action collective. C'est pourquoi la **Journée citoyenne** peut s'analyser comme étant une véritable fabrique de liens sociaux.



ECOLE - COLLECTE DE FERRAILLE



Métaux nous au boulot !

SAMEDI 17 OCTOBRE

BENNE A FERRAILLE

Parking de l'entreprise MGP
Zone industrielle de Mazières
Route de Nuailé
Permanence de **9h à 17h**

+ BENNE
A PAPIER



Le récupère tous les métaux SAUF :

- Bouteilles de gaz et Extincteurs
- Pneus, Pneus avec roues
- Réfrigérateur et congélateurs
- Matériel informatique
- Téléviseurs



OFFRE D'EMPLOI

La commune de Mazières-en-Mauges propose un contrat du 19 octobre 2020 au 16 décembre 2020 pour effectuer le ménage du pôle enfance :

- du 19/10 au 30/10 (hors weekend) 2 h par jour (de 5 h 30 à 7h 30 ou de 18 h à 20 h)
- chaque mercredi hors vacances scolaires de 18 h à 20 h

Si vous êtes intéressé, envoyez votre candidature à mairie@mazieres-en-mauges.fr avant le 13 octobre.

HOMMAGE

En début de séance, le maire et le conseil municipal de Mazières-en-Mauges ont eu une pensée pour

Paul HUVELIN

Élu municipal aux qualités reconnues
Ancien maire de 2001 à 2008

Conseiller municipal à la commune de Mazières-en-Mauges
de 1977 à 2001

Ils s'associent à la peine de la famille, à qui ils présentent leurs condoléances et remerciements pour son engagement passé.



ACTUALITÉS

LES ACTUALITÉS DU CSI CHLORO'FIL

Des animations pour les 11-17 ans pour les prochaines vacances scolaires. Du Lundi 19 au Vendredi 30 Octobre 2020 : Couture journée jap' trapoline park light painting... (quelques activités sont déjà complètes). Les inscriptions sont toujours en cours. Plus d'informations sur le programme et les modalités d'inscription sur le site internet.

Pour les enfants accompagnés de leurs grands-parents ou de leurs parents voici les activités des **Mom'en familles** :

Massage en duo (4-12 ans), Petits marmitons aux couleurs de Halloween, atelier Arbre généalogique pour connaître ses racines, sortie à la ferme des cerfs, Raconte-nous une histoire « Kamishibaï » (3-6 ans), Attention on grimpe (découverte escalade), Brico Halloween (+4 ans), soirée parent/ado Bowling party (+11 ans), Maison du potier.

Plus d'informations sur le programme et les modalités d'inscription sur le site internet.

Top Chef / Le Meilleur Pâtissier

MARDI 20 OCTOBRE 10H30 - 17H
SALLE ST-JEAN À MAZIÈRES TARIFF C

Qui sera le meilleur cuisinier ? Viens passer une journée gourmande et créative ! Attention à l'œil expert du jury !



Petits marmitons « Halloween » 2€/fam.

Et si on concoctait un goûter d'Halloween, un goûter qui fait peur...

LUNDI 26 OCTOBRE / 15H00-17H30
Salle Annexe Saint Jean - Mazières



Pour les enfants de 0-6 ans accompagnés, un spectacle «Les babyboles musicales de Noël» par la compagnie Oz et Twal est proposé **le Samedi 5 Décembre 2020 à la salle du Cercle de La Tessoualle**. Sur inscription. Gratuit.



Un nouveau collectif voit le jour pour 2020-2021 : **le collectif Environnement**. C'est un collectif d'habitants souhaitant s'investir dans la mise en place d'actions autour de l'environnement, actions qui seront multiples en fonction des envies de chacun.. Une première réunion est prévue le **lundi 12 Octobre 2020 de 20h à 21h30 à la salle Guy Chouteau de Nuailé**. En raison du contexte sanitaire, merci de nous prévenir de votre présence.



Depuis 15 jours déjà, un temps est prévu pour «**S'aérer l'esprit**»... Chaque semaine sera proposée une balade pédestre à travers des sentiers pour le plaisir d'être ensemble sans parler de CoVID-19. Gratuit, tous publics et sans inscription. Plus d'infos sur le site et les réseaux...



Suivez-nous sur les réseaux !
facebook.com/csichlorofil
#chlorofil #chlorojeunesse
Snapchat

Malgré le contexte, le CSI Chloro'fil poursuit ses actions. Pour la sécurité de tous, nous établissons des protocoles sanitaires selon la règlementation du moment. Des modifications de lieux et/ou d'horaires et/ou des annulations peuvent survenir selon la réglementation. Merci de votre compréhension.

Contacts : Tel. 02 41 55 93 41 ou mail chlorofil@wanadoo.fr